

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/08/2024 - 42955 - 1980 B 22514 - 622 042 422 - YARA FRANCE

les comptes sont

inclus

le rapport

des

CACS.

des

YARA FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 130 000 000 €,
Immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° 622 042 422
dont le siège social est à : Immeuble OPUS 12, 77 Esplanade du Général de Gaulle,
CS 90047 Paris La Défense 92914

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

De l'Assemblée Générale mixte du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-six juin à dix heures,

YARA NEDERLAND B.V., société au capital de 150.000.000 € dont le siège social est Industrieweg 10, 4541 HJ Sluiskil (Pays-Bas), associé unique de la société YARA FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 130 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° 622 042 422 dont le siège social est sis Immeuble OPUS 12, 77 Esplanade du Général de Gaulle, CS 90047 PARIS LA DEFENSE 92914

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023,

Et constaté que le rapport de gestion et le rapport prévisionnel avaient été communiqués aux membres du Comité Central d'Entreprise,

A pris les décisions suivantes dans le cadre d'une Assemblée Générale mixte :

Première résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2023 clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans lesdits rapports.

En conséquence, il donne quitus entier au Président de la Société pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DS
JJ

DS
MZ

Deuxième résolution

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice 2023 se soldait par une perte de 100 372 180.53 € décide de l'affecter au compte Report à Nouveau dont le montant débiteur initial de 103 591 149.59 € se verra augmenté de l'affectation du résultat 2022 positif pour 144 802 429,44 puis réduit du montant des dividendes versés en 2023 pour 40 045 219.53 €, pour obtenir un solde final des capitaux propres créditeur de 60 460 169.77 € au 31 décembre 2023.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des **impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Un dividende de 40 045 219.53 € a été versé au titre de 2022.**

Troisième résolution

Du fait des pertes constatées pendant l'exercice 2023, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et selon l'art L 223-42 du Code du Commerce, l'Associé se prononce pour la continuité de l'activité et prend note du besoin de recapitalisation potentielle avant la clôture du deuxième exercice suivant le présent exercice.

Quatrième résolution

L'associé unique approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élève à 298 213 € en 2023 et 275 635 € en 2022 (part non déductible des loyers sur véhicules).

Cinquième résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Pascale Perrin-Bouvier, à effet du 27 juin 2024, en qualité de Directrice Générale de la société.

Sixième résolution

L'associé unique renouvelle, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice 2030, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Deloitte & Associés et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de BEAS.

Les Commissaires aux Comptes ont d'ores et déjà fait part de leur accord quant au renouvellement de leur mandat.

Septième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Les présentes décisions seront répertoriées dans le registre tenu à cet effet.

L'associé unique
YARA NEDERLAND B.V.

Jessica Jansen
Yara Holding Netherlands B.V.

DocuSigned by:
Jessica Jansen
5FC44C3E164F4BE...

Marco Zwijns
Yara Holding Netherlands B.V.

DocuSigned by:
Marco Zwijns
7AAC98B96983427...

Certifié
conforme à
l'original le
04/07/2024

DocuSigned by:
Alexandre Pradel
D076BBBF5EB5441...

YARA FRANCE

Société par actions simplifiée

77 Esplanade du Général de Gaulle
4 place des Pyramides Tour Opus 12
92081 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

YARA FRANCE

Société par actions simplifiée

77 Esplanade du Général de Gaulle
4 place des Pyramides Tour Opus 12
92081 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société YARA FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société YARA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à des tests de dépréciation des usines sur la base de la valeur d'utilité tels qu'indiqués en annexe de la note « A. Règles et méthodes comptables » au paragraphe « 1. Immobilisations, amortissements et tests de dépréciation », à la note « B. Faits caractéristiques de l'exercice » au paragraphe 10d ainsi qu'à la note « D. Commentaires relatifs au bilan et au compte de résultat » au paragraphe 13 « Immobilisations incorporelles, corporelles et financières ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et à vérifier que l'annexe aux comptes sociaux fournit une information appropriée.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Thierry Billac*

Thierry BILLAC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS YARA FRANCE (France et Etr		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0077 Esplanade du Gén.de Gaulle 92914 Paris La Défense Cedex		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 6 2 2 0 4 2 4 2 2 0 0 8 8 2		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le,		N-1	
		31122023		31122022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement * AB	34 820	AC 34 820		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	3 376 805	AG 3 251 800	125 005	112 552
	Fonds commercial (1) AH	26 233 450	AI 16 012 587	10 220 862	10 004 421
	Autres immobilisations incorporelles AJ	20 162 235	AK 16 750 463	3 411 771	3 603 832
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN	1 790 880	AO 1 283 951	506 928	507 598
	Constructions AP	109 541 092	AQ 78 513 223	31 027 869	27 718 608
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	735 107 575	AS 572 469 989	162 637 586	159 193 661
	Autres immobilisations corporelles AT	28 995 276	AU 20 410 975	8 584 300	8 495 622
	Immobilisations en cours AV	52 467 753	AW 1 996 336	50 471 416	27 843 482
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	520 633	CV 473 966	46 667	173 655
	Créances rattachées à des participations BB	3 000 000	BC	3 000 000	3 000 000
	Autres titres immobilisés BD	79 384	BE 12 195	67 188	67 188
Prêts BF	3 062 390	BG 1 214 918	1 847 472	1 805 468	
Autres immobilisations financières* BH	611 342	BI 611 342		631 405	
TOTAL (II) BJ	984 983 640	BK 712 425 228	272 558 412	243 157 497	
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements BL	45 059 147	BM 12 629 231	32 429 916	47 473 387
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR	30 800 075	BS 3 421 584	27 378 490	56 610 311
	Marchandises BT	23 510 095	BU 2 772 425	20 737 669	20 575 871
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	6 382 371	BW	6 382 371	5 259 473
	CrÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	99 172 696	BY 6 135 408	93 037 288	196 050 153
Autres créances (3) BZ	26 723 453	CA 437 238	26 286 215	56 816 644	
DIVERS					
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		45	
Disponibilités CF	295 150	CG	295 150	182 428	
Charges constatées d'avance (3)* CH	61 844	CI	61 844		
TOTAL (III) CJ	232 004 835	CK 25 395 889	206 608 946	382 968 316	
Comptes de régularisation					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN	1 613 629		1 613 629	1 395 070	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 218 602 106	IA 737 821 117	480 780 988	627 520 884	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	228 694	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS YARA FRANCE (France et Etr		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 130 000 000)	DA	130 000 000	130 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	13 515 252	13 515 252
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	467 501	468 829
	Réserve légale (3)	DD	13 000 000	11 833 939
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		(103 591 149)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(100 372 180)	144 802 429
	Subventions d'investissement	DJ	3 849 596	4 011 837
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	60 460 169	201 041 138	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6 125 040	4 502 683
	Provisions pour charges	DQ	115 100 146	80 763 720
	TOTAL (III)	DR	121 225 187	85 266 404
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		556 906
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	141 943 695	140 631 652
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	42 189	43 151
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	78 341 556	143 990 978
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 732 392	39 632 294
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	32 118 650	14 677 358
Autres dettes	EA	15 463 712	1 465 730	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	298 642 196	340 998 073	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	453 435	215 268
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	480 780 988	627 520 884	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	157 660 574	200 987 530	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		556 906	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS YARA FRANCE (France et Etr							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	225 899 995	FB	30 944 116	FC	256 844 111	446 685 162	
	Production vendue	biens *	FD	426 527 715	FE	140 876 734	FF	567 404 450	1 218 333 701
		services *	FG	1 468 586	FH	8 735 684	FI	10 204 270	8 872 195
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	653 896 297	FK	180 556 535	FL	834 452 832	1 673 891 060	
	Production stockée*					FM	(47 018 190)	34 835 181	
	Production immobilisée*					FN	17 117 546	10 977 206	
	Subventions d'exploitation					FO	11 634	58 666	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	53 760 525	29 793 485	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	858 324 348	1 749 555 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	228 870 494	375 118 205	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 762 394)	(8 193 078)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	331 871 774	865 156 048	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	11 891 991	(13 892 496)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	186 791 902	195 307 486	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 241 408	8 210 760	
	Salaires et traitements*					FY	42 967 288	41 019 042	
	Charges sociales (10)					FZ	22 920 545	21 360 825	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)				GA	32 951 573	35 405 614
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	18 884 572	31 934 002
	Autres charges (12)					GD	6 584 291	12 523 748	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	727 175	1 461 828
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	885 940 622	1 565 411 987	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GG	(27 616 274)	184 143 612	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	4 393	7 237	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		54 108	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	2 060 833	171 157	
	Différences positives de change					GM	4 572 831	1 970 294	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	2 531 005	5 908 959	
Total des produits financiers (V)						GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	9 169 065	8 111 756	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	1 875 038	2 193 423	
	Différences négatives de change					GR	6 928 562	2 535 769	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	1 977 856	6 037 904	
Total des charges financières (VI)						GT			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	10 781 457	10 767 097	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(1 612 392)	(2 655 341)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(29 228 666)	181 488 271	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS YARA FRANCE (France et Etr		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 1 408 902	116 452	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 7 697 083	10 917 070	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 18 350 540	19 727 243	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 27 456 526	30 760 765	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 8 655 595	6 676 154	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 12 059 667	8 940 214	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 78 331 292	26 307 386	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 99 046 555	41 923 754	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (71 590 029)	(11 162 988)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ 2	3 559 970	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK (446 517)	21 962 883	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)		HL 894 949 940	1 788 428 122	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 995 322 120	1 643 625 693	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (100 372 180)	144 802 429	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 1 054	122 690
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH (5 047 438)	(31 556)	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 1 949 575	156 538	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 6 557 210	2 249 232	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX 1 949 575	156 538	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 6 287 784	5 686 795	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations facultatives	A6			
complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
joindre en annexe) :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Ventes d'immobilisations corporelles		8 754 917	7 533 630	
Ventes d'immobilisations financières		3 304 749	1	
Charges de restructurations		40 671 207	3 029 525	
Charges environnementales		17 628 870	5 273 641	
Depreciation d'immobilisations		15 088 047		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Achats de marchandises		(597 472)		
Achats de matières premières		(694 446)		
Autres achats et charges externes		(3 645 529)		
Autres charges		(85)		
Charges de personnel		(9 653)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 7033

YARA FRANCE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

A. 1 à 9 Règles et méthodes comptables

B. Faits caractéristiques de l'exercice

- 10 a à d. Contexte économique
- 11a. Chiffre d'affaires
- 11b. Effectif moyen

C. Evènements post clôture

- 12. Evènements

D. Commentaires relatifs au bilan et au compte de résultat

- 13. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.
- 14. Filiales et participations
- 15. Stocks
- 16. Charges constatées d'avance
- 17. Produits à recevoir
- 18. Ecart de conversion actif et passif
- 19. Capitaux propres
- 20. Subventions d'investissements
- 21. Provisions pour risques et charges
- 22. Dettes financières
- 23. Transfert de charges
- 24. Charges à payer
- 25. Produits constatés d'avance
- 26. Etat des échéances des créances et des dettes
- 27. Résultat exceptionnel
- 28. Crédit Impôt recherche
- 29. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

E. Autres informations financières

- 30. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- 31. Engagements financiers
- 32. Dette future d'impôt
- 33. Rémunération allouée aux organes de direction
- 34. Identité de la société consolidante
- 35. Ventilation de l'impôt

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Yara France présente ses comptes sociaux selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Pour mémoire, Yara France avait été recapitalisé en 2021 à hauteur de 60 Millions € pour atteindre un capital social de 130 Millions €, ainsi le groupe Yara International Asa confortait la continuité d'exploitation de Yara France.

En 2023, malgré un résultat net négatif de 100 Millions €, les capitaux propres de Yara France sont encore positifs à hauteur de 60 Millions €. Les capitaux propres étant légèrement inférieur à 50% du capital social établi à 130 Millions € et les lignes de crédits étant reconduites par le groupe au cours du premier semestre 2024, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause en 2024.

Les comptes sont présentés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 480 780 988 €, ainsi que l'annexe au compte de résultat dont la perte est de 100 372 180 €.

Le chiffre d'affaires total s'élève à 834 452 833 € en 2023.

1 - Immobilisations, amortissements et tests de dépréciation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés comme suit :

Immobilisations incorporelles :

* Concessions, brevets, licences et marques : 15 ans

* Fonds commercial : le fonds de commerce et le droit au bail sont en grande partie dépréciés.

Le mali technique est affecté à une sous-catégorie « mali technique sur fonds de commerce ». Il a été généré à l'occasion de la confusion de patrimoine avec Kaltenbach Thuring et figure dans les comptes à hauteur de 6.7 M€, ainsi qu'à la confusion de patrimoine avec Yara Ambès pour un montant de 9.2M€.

* Autres immobilisations incorporelles (correspondant aux programmes informatiques acquis à l'extérieur) : 5 ans

* Depuis le 1er janvier 2013 les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont considérés comme des stocks de matières premières, conformément au règlement de l'ANC n°2012-03 du 4 octobre 2012.

Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés selon le mode linéaire sur la base d'une durée d'utilité estimée comme suit, pour les différentes natures d'immobilisations :

Constructions et ouvrages d'infrastructure	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations complexes, matériel et outillage industriel	entre 3 et 12 ans
Pièces de rechange spécifiques de valeur significative	10 ans
Matériel de transport ferroviaire	10 ans
Matériel de transport automobile et de manutention	4 ans
Matériel et mobilier, de bureau et de laboratoire	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Les catalyseurs dont la composition inclut des métaux précieux tels que le platine, le rhodium et le palladium, nécessaires à la fabrication de l'acide nitrique sont immobilisés sur une durée d'utilisation inférieure à un an.

Une valeur résiduelle est estimée lors de la mise en service des catalyseurs en fonction de la durée d'utilisation et de la consommation prévue des métaux précieux, afin de déterminer l'amortissement.

La société apprécie à chaque clôture s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur et peut être amenée à procéder à un test de dépréciation. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une estimation des flux futurs de trésorerie. Une actualisation des flux de trésorerie est pratiquée.

Tests de dépréciation

Nous avons procédé à un test de valeur de chacune de nos usines, ce qui a abouti à comptabiliser une dépréciation accélérée des immobilisations sur les sites de Montoir et de Pardies.

Les montants recouvrables sont principalement déterminés sur la base de la valeur d'utilité.

Les hypothèses principales utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité sont généralement :

- EBITDA
- Les taux de croissance
- Les dépenses d'investissement
- Le taux d'actualisation

2 - Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire individuelle de ces participations, généralement estimée d'après la quote-part d'actif net comptable, est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts aux organismes collecteurs du 1 % logement sont actualisés.

3- Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au prix de revient des stocks.

Lorsqu'il y a lieu, la valeur des stocks est corrigée de l'incidence de la sous-activité. Les pièces de rechange ayant une valeur unitaire supérieure à 20 000 euros sont immobilisées et amorties. Les pièces de rechange restées en stocks et non movimentées depuis plus d'un an sont dépréciées de 10 % par an, à hauteur de 90 %, compte tenu de leur obsolescence probable. Les pièces non utilisables sont dépréciées à 90 % et conservées en attente de ferrailage. Les pièces de rechange des ateliers arrêtés sont dépréciées à 90 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les droits d'émissions de gaz de serre sont considérés comme des stocks de matières premières. C'est le modèle « Production » qui a été retenu pour gérer et comptabiliser les quotas d'émission. Les quotas alloués sont entrés en stocks pour une valeur nulle et gérés selon un suivi extracomptable. La dette n'apparaît au bilan qu'en cas d'insuffisance de quotas pour remplir les obligations.

4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée individuellement le cas échéant.

Le fait générateur de la créance suit les incoterms utilisés, soit principalement EXW, FCA, FOB, CFR, CIF et DDP.

5 - Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Le classement des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est donné par le formulaire 2057.

Les emprunts et dettes financières incluent deux emprunts long terme respectivement de 90 M€ et de 50M€ contracté auprès de deux filiales du Groupe sur une durée de 5 ans dont les échéances sont respectivement au 20 mai 2024 et 4 mai 2026 avec un taux d'intérêt basé sur EURIBOR augmenté d'une marge. La reconduction de l'emprunt de 90 M€ est actée en Mai 2024.

Les comptes fournisseurs et rattachés comprennent des dettes concernant les entreprises liées.

Les montants des dettes concernant les entreprises liées sont portés au paragraphe 30.

6 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des provisions pour litige, pour pertes de changes et des provisions pour risques financiers en cas de situation nette négative des filiales.

Les provisions pour charges sont relatives aux charges de retraites, aux charges d'environnement, aux charges de rationalisation et restructuration, ainsi qu'aux charges de remises de fin de campagne et remises de fin d'années envers certains clients de la société.

7 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité normale et courante. En ce qui concerne les opérations en devise, les cours retenus sont ceux du jour de la transaction.

C'est la date de livraison des marchandises et des prestations de service qui est prise en considération en vue de déterminer la reconnaissance du chiffre d'affaires sur l'exercice.

Au cours de l'exercice 2023, les cours des matières premières ont fortement baissés à la suite de la flambée de 2022 qui s'expliquait par la reprise économique de l'après COVID et les événements géopolitiques en Europe de l'Est (Biélorussie et Ukraine). La baisse importante du Chiffre d'Affaires en 2023 s'explique donc essentiellement par la baisse des prix consécutive à la baisse des coûts des matières premières.

8 - Indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite des cadres sont calculées selon les hypothèses actuarielles mentionnées au paragraphe 20.

Suite à l'amendement de la norme IAS 19 Révisée, norme à laquelle notre maison mère est soumise, il a été décidé de modifier la méthode de calcul de la provision d'indemnité de fin de carrière au 1^{er} janvier 2013 afin de se rapprocher, autant que les normes françaises le permettent (Recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013), de la méthode de calcul IAS 19 Révisée. Ainsi, la société reconnaît désormais l'ensemble des coûts des services passés non acquis dans le résultat de l'exercice.

9a - Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques s'il n'est pas compensé par un profit latent à échéance voisine.

9b - Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat de l'exercice suivant le plan d'amortissement des immobilisations correspondantes.

B. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

10 a – Un projet de transformation du site de Montoir a été annoncé aux instances représentatives du personnel le 26 octobre 2023. Ce projet consiste à arrêter la production de NPK composés et de transformer le site en un terminal d'importation et en unité de mélange. Ce projet a pour conséquence l'arrêt et le démantèlement des lignes de granulation de NPK, des unités de nitrates, acide nitrique et solution ammonitrate. Sur le plan social ce projet a pour conséquence la suppression de 139 emplois.

10 b – Le site de Montoir avait fait l'objet d'une évaluation au regard du risque environnemental en 2020. Une provision au titre de la dépollution future du site avait été constaté pour 2.5 M€ ainsi qu'une provision pour les couts futurs de démantèlement de 7 M€. En 2023, la provision au titre de la dépollution a été augmentée pour passer de 2.5 M€ à 5.4 M€. La provision pour démantèlement a aussi été augmentée pour passer de 7 M€ à 12.9 M€. L'impact en résultat sur l'exercice est donc de 8.8 M€.

10 c – Suite à l'impact social généré par le projet de transformation du site de Montoir une provision pour restructuration a été constatée pour 37.4 M€ qui se décompose en 36.4 M€ pour la partie sociale et 1 M€ pour la partie conseil en reclassement.

10 d - Comme chaque année, nous avons procédé au niveau du groupe, à un test de valeur de chacune de nos usines françaises en fonction des indices de perte de valeur et selon la méthodologie des cash-flows actualisés (ref: l- Immobilisations, amortissements et tests de dépréciation).

Sur Montoir, ceci a eu pour conséquence la comptabilisation au 31 décembre 2015 d'une dépréciation accélérée des immobilisations d'un montant de 57 540K€, de 13 991K€ au 31 décembre 2016, de 14 475K€ au 31 décembre 2017, de 10 077K€ au 31 décembre 2018, de 7 966 K€ au 31 décembre 2019, de 8 111 K€ au 31 décembre 2020, de 10 985 K€ au 31 décembre 2021, de 11 913 K€ au 31 décembre 2022, puis de 15 087 K€ en décembre 2023.

Sur Pardies, une dépréciation de 11 781K€ au 31 décembre 2015, de 6 417K€ au 31 décembre 2016, de 675K€ au 31 décembre 2017 puis de 287K€ au 31 décembre 2018 afin de ramener ces dernières à leur valeur d'utilité. En 2019, une reprise de dotation accélérée pour 2 458 K€ a été effectué pour minorer la perte de valeur suite à l'estimation de la vente des ferrailles. En 2023, le site étant intégralement déprécié, aucune nouvelle provision n'avait été constatée. Un complément de provision de 605 K€ au titre des opérations de dépollution avait été constatée en 2022. En 2023, un complément de 158 K€ à été de nouveau constaté.

10 e – Courant 2021, dans le cadre du projet de la réorganisation des fonctions support (United Europe), la Direction de Yara France a pris la décision de transférer ses activités de « Finances transactionnelles » du siège de La Défense sur le centre de services partagés de Yara à Vilnius en Lituanie. Cette réorganisation avait pour conséquence la suppression de 5 postes permanent à la Direction financière et la comptabilisation d'une provision pour un montant de 2 415 K€. L'apurement de la provision d'origine devrait s'étaler sur quelques années en conformité avec les modalités convenues avec les salariés. Le solde de la provision est de 1.3 M€ à fin décembre 2023.

10 d – En 2023, la participation de 65% dans le capital de Yara Cameroun à été cédée à notre associé. La cession a été conclue pour un montant symbolique de 1 euros. L'impact financier de la cession dans les comptes de Yara France se décompose en 127 K€ de perte sur cession des titres, la valeurs des titres de 3 305 K€ étant déjà dépréciés pour un montant de 3 178 K, et 256 K€ de perte exceptionnelle sur le solde débiteur du compte courant de 256 K€. Soit un impact total de 383 K€.

11 a - L'activité de la société s'est poursuivie dans le domaine de la fabrication et de la vente des engrais et des produits chimiques. Le chiffre d'affaires de 2023 comparé à celui de 2022, a baissé de 839 M€, selon détail ci-dessous :

En milliers d'euros	2 023				2022	
	FRANCE	EXPORT	TOTAL	%	TOTAL	%
. Marchandises	225 900	30 944	256 844	31	446 685	26
. Produits fabriqués	426 528	140 877	567 405	68	1 218 334	73
. Prestations de services	1 468	8 736	10 204	1	8 872	1
TOTAUX	653 896	180 557	834 453	100	1 673 891	100

11 b - L'effectif moyen employé en fin d'exercice 2023, comparé à celui de l'exercice précédent, est donné ci-après :

	EFFECTIF SALARIE			EFFECTIF MIS A DISPOSITION		
	2023	2022	VARIATION	2 023	2022	VARIATION
. Cadres	174	167	+7	3	4	-1
. Agents de Maîtrise / Techniciens	304	316	-12			
. Employés/Ouvriers	80	81	-1			
. Apprentis	13	13	-			
TOTAUX	571	598	-6	3	4	-1

C. EVENEMENTS POST CLOTURE

12 – En date du 16 Avril 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Planctonid Atlantic a déclaré des capitaux propres négatif pour 1 310 704 euro et une perte de 466 885 euros pour l'exercice 2023. La société est détenue à 49% par Yara France qui déclare une convention de prêt pour 3 000 000 euros et une convention de compte courant rémunéré pour 520 815 euros. En l'absence de désignation d'un nouveau président, l'assemblée a demandé la désignation d'un administrateur provisoire auprès du tribunal de commerce de Saint Nazaire. Celui-ci aura notamment pour mission de déclarer la cessation de paiement.

D. COMMENTAIRES RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

13 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières :

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes et amortissements (en K€) :

Valeurs brutes	31.12.2022	Augmentations	Diminution (nette des transferts en cours)	31.12.2023
Frais d'établissements, recherche Developement	35	0	0	35
Autres Immobilisations incorporelles	49 875	4	107	49 772
Terrains	1 824	0	33	1 791
Constructions	104 110	3 579	-1 852	109 541
Installations technique, matériel et outillage industriel	692 493	48 528	5 914	735 108
Installations générales, agencements, aménagements divers	561	0	0	561
Matériel de transport	4 405	14	39	4 380
Matériel de bureau et informatique, mobilier, agencements	22 264	1 279	-511	24 054
Immobilisations corporelles en cours	28 791	39 148	15 471	52 468
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL	904 359	92 551	19 201	977 710

Les mouvements de l'exercice sont liés à une activité normale.

Amortissements	31.12.2022	Dotations	Diminution	31.12.2023
Frais d'établissement, recherche & developement	35		0	35
Autres Immobilisations incorporelles	29 190	218	119	29 288
Terrains	358	1	0	359
Constructions	64 506	3 584	0	68 090
Installations techniques, matériel et outillage industriels	477 033	37 473	9 767	504 739
Installations générales, agencements, aménagement divers	143	55	0	198
Matériel de transport	4 085	94	39	4 140
Matériel de bureau et informatique, mobilier, agencements	14 354	1 905	304	15 955
Immobilisations corporelles en cours	0	322	322	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL	589 703	43 652	10 551	622 804

Le mali technique comptabilisé lors de la dissolution sans liquidation de la société Kaltenbach Thuring est totalement déprécié, celui comptabilisé lors de la dissolution sans liquidation de Yara Ambès n'est pas déprécié compte tenu des flux de trésorerie futurs supportant la valeur de cet actif.

Les usines de Pardies et de Montoir ont fait l'objet de tests de dépréciation. Ces tests se sont traduits par la dépréciation accélérée des immobilisations de ces sites comme suit :

Pardies Impairments (K€)	Dépréciation 31.12.2022	Dotations 2022	Reprises 2022	Dépréciations 31.12.2023
2009	0.00		0.00	0.00
2014	17.50		0.00	17.50
2015	25.03		10.80	14.22
2016	477.10		36.01	441.09
2017	0.00		0.00	0.00
2018	23.66		4.00	19.66
2019	0.00		0.00	0.00
2020	0.00		0.00	0.00
TOTAL	543.28	0.00	50.81	492.47

Montoir Impairments (K€)	Dépréciation 31.12.2022	Dotations 2023	Reprises 2023	Dépréciations 31.12.2023
2015	4 669.52	0.00	7 185.60	-2 516.08
2016	14 218.25	0.00	-3 501.28	17 719.52
2017	3 589.19	0.00	1 473.73	2 115.46
2018	5 739.68	0.00	775.38	4 964.29
2019	4 716.76	0.00	949.01	3 767.74
2020	6 598.06	0.00	709.11	5 888.95
2021	9 804.31	0.00	910.59	8 893.72
2022	11 912.64	0.61	1 432.70	10 480.56
2023	0.00	15 087.43	0.00	15 087.43
TOTAL	61 248.39	15 088.05	9 934.84	66 401.60

Une dotation exceptionnelle aux amortissements est comptabilisée chaque année du même montant que la reprise de provision.

Provisions	31.12.2022	Transfert	Dotations	Reprises	31.12.2023
Autres immob. Incorpor.	6 965			238	6 726
Terrains	959			33	925
Constructions	11 886		-335	1 128	10 423
Installation techn. Mat. outillage industriel	56 267		20 232	8 768	67 731
Matériel de transport	153			35	118
Matériel de bureau, informatique, agencement	947		1 049		1 997
TOTAL	77 177		20 946	10 202	87 920

Tableau des immobilisations financières et créances rattachées à des participations (en K€):

Valeur brute	31.12.2022	Augmentations	Réductions	31.12.2023
Titres de participations	6 825		3 304	3 521
Autres titres immobilisés	79			79
Prêts et autres immob. Financière	3 636	38		3 674
TOTAL	10 540	38	3 304	7 274

14 - La liste des filiales et participations

Tableau des filiales:

La participation de 65% dans la société Yara Cameroun a été cédée dans le courant de l'exercice 2023 pour une valeur de 1€.

en milliers d'euros	Quote-part du Capital en %	Valeur brute des titres de participation	Valeur nette des titres de participation	Provisions sur capitaux propres débiteurs 31.12.2023	Capitaux propres de la filiale 31.12.2022	Résultat du dernier exercice 2023
FILIALES:						
. Non applicable						
PARTICIPATIONS :						
. Autres Participations		521	47			

15 - Les stocks sont dépréciés à hauteur de 18 823 K€ fin 2023 contre 30 858 K€ fin 2022.

La diminution de la provision s'explique par la baisse du cout des matière première et la baisse des prix dans les marchés agricole pendant l'exercice 2023.

Les quotas de CO2 reçus à titre gratuit font l'objet de la tenue d'une comptabilité matières.

Les quotas reçus au titre de 2023 s'élèvent respectivement à 84 755 tonnes pour le site d'Ambès, à 55 008 tonnes pour Montoir et à 567 673 tonnes pour le Havre.

La restitution des émissions 2022 réalisées de gaz à effet de serres sont de 46 869 tonnes pour le site d'Ambès, 16 873 tonnes pour le site de Montoir et 752 411 tonnes pour le site du Havre.

Les émissions réalisées et restituées de gaz à effet de serres sur 2023 sont de 57 912 tonnes sur Ambès, 10 414 tonnes sur Montoir et 715 213 tonnes sur Le Havre.

Au 31 décembre 2023, le volume de quotas de la société après prise en compte des émissions, des allocations et des acquisitions de quota au titre de l'année 2023, est positif pour 76 651 tonnes tous sites confondus. Ainsi, aucune provision pour achat de quotas n'a été enregistrée.

Le nombre de quotas restant à recevoir de l'Etat au titre de la période pluriannuelle 2021-2026 d'allocation en cours est un volume total de 707 436 tonnes à recevoir en 2024 tous sites confondus sur la base des allocations reçues en 2023.

16 - Les charge constatées d'avance sont constatées pour 62 K€ à fin 2023 contre 0 K€ à fin 2022.

17 - Les produits à recevoir se rattachent aux comptes de l'actif comme suit (en milliers d'euros) :

- Créances rattachées à des participations	-
- Autres créances immobilisées	-
- Créances clients et comptes rattachés	610
- Autres créances d'exploitation	-
	610
TOTAL	

18 - Ecarts de conversion actif et passif

Les mouvements liés aux écarts de conversion au 31.12.2023, s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

Postes concernés	Ecart Actif	Ecart passif
Créances d'exploitation	1 594	378
Financier	0	0
Dettes d'exploitation	20	75
	1 614	453

19 - Capitaux propres (en milliers d'euros).

Le capital social de Yara France est composé de 17 034 388 actions d'une valeur nominale de 7.631621€ (7.63€ arrondi) soit 130 000 K€.

Milliers d'euros	31.12.2022	Distribution	Augmentation	Affectation	Diminution	31.12.2023
Capital social	130 000.0					130 000.0
Réserves	25 818.0			1 166.1		26 984.1
Report à nouveau	-103 591.1	-40 045.2		143 636.4		0.0
Résultat	144 802.4		-100 372.2	-144 802.4		-100 372.2
Subventions d'investissements	4 011.8				-162.2	3 849.6
TOTAL	201 041.1	-40 045.2	-100 372.2	0.0	-162.2	60 461.5

20 - Subventions d'investissements

Durant l'exercice 2023, 162 K€ ont été rapportés au résultat de l'année conformément à la règle comptable décrite page 5 au § 9-b.

En 2022, Une subvention de 867 K€ avait été reçue au titre du raccordement au réseau RTE 90 KV de l'usine du Havre ainsi qu'une subvention de 846 K€ au titre de la réduction des gaz à effets de serre de l'usine d'Ambès. Aucune des deux subventions n'ont fait l'objet d'un amortissement en 2023, les équipements n'ayant pas encore été mis en service.

21 - Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions (K€)	Montant au début de l'exercice 2023	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Montant à la fin de l'exercice 2023
Litiges	662	1 726	25		2 363
Pertes de change	1 395	1 614	1 395		1 614
Indemnité de départ à la retraite (1)	9 215	1 730	49		10 896
Complément de retraite (2)	8 038	359	3 621		4 776
Provision pour impôts (3)	0	0	0		0
Environnement (4)	42 606	12 713	4 760		50 559
Coûts sociaux (5)	7 520	38 655	3 030		43 145
Remise de fin de campagne	0	0	0	0	0
Autres provisions (6)	15 831	4 512	12 470	0	7 872
Risque sur capitaux propres débiteurs dans les participations	3 652	0	3 178		474
TOTAL	88 918	61 309	28 527	0	121 699

Pour la lecture des dotations et des reprises selon leur caractère d'exploitation, financières ou exceptionnelles se référer au formulaire 2056 ci-joint.

(1) - Les hypothèses actuarielles et autres appliquées pour la détermination des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Conditions de retraite

L'évaluation actuarielle suppose que les salariés demandent leur retraite à l'âge du taux plein.

Cette hypothèse a été actualisée pour respecter la réforme des retraites en France.

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu pour cette valorisation est de 3,6 %. Ce taux correspond approximativement au niveau des taux des obligations corporate AA 10+ à fin novembre 2023. Le taux utilisé pour la dernière valorisation était de 3,20 %.

- Taux d'augmentation de salaire

Ce taux (y compris l'inflation) est de 2,5 % pour chaque salarié. Cette hypothèse n'a pas changé depuis la dernière évaluation.

- Taux des cotisations sociales

Le taux des cotisations sociales est égal à 52% et se rapproche des taux courants que l'on observe dans les entreprises françaises (45%-55%).

- Tableau de l'espérance de vie

Les tables utilisées sont les TGH - TGF 05.

- Table de rotations du personnel

Le tableau utilisé pour cette évaluation représente les démissions du Groupe. Le tableau génère environ 2% de démissions théoriques sur la population 2022. Le taux réel durant cette période est de 2,8%.

La provision aurait évolué comme suit en fonction du taux d'actualisation retenu (variation de 0.5% autour du taux retenu) :

Taux actualisation 3.1%	Taux actualisation 3.6% retenu	Taux actualisation 4.1%
12 046K€	11 315 K€	10 645K€

(2) – Les hypothèses actuarielles et autres appliquées pour la détermination du complément de retraites sont les suivantes selon la population :

- Cadres bénéficiaires du régime de Complément Retraite « Reconstitution du passé » :
 - date d'évaluation : 31/12/2023
 - âge de départ : 65 ans
 - âge de liquidation : 65 ans
 - taux d'actualisation appliqué : 3.6 %
 - tables de survie : TGH&TGF05

- Cadres bénéficiaires du régime de Complément de Retraite « Compensation cadres HAF » :
 - date dévaluation : 31/12/2023
 - table de survie : TGH et TGF 05
 - âge de cessation d'activité : âge taux plein individuel
 - âge de liquidation des retraites supplémentaires : 65 ans
 - taux d'actualisation appliqué : 3.6%

La provision aurait évolué comme suit en fonction du taux d'actualisation retenu (variation de 0.5% autour du taux retenu) :

Taux actualisation 3.1%	Taux actualisation retenu 3.6%	Taux actualisation 4.1%
6 892 K€	6 738K€	6 592 K€

(3) – Non applicable.

(4) - Les provisions environnementales concernent essentiellement les sites de Oissel (11M€), Tarnos (1.5M€), Rogerville (0.5M€), Pierrefitte (0.2M€), Issoudun (2.9M€), Pardies (2.9M€), Montoir (18.5) et le site du Havre (13.2).

(5) - Les provisions pour coûts sociaux sont principalement relatives aux provisions relatives au plan social économique sur le site de Pardies (3 M€), de la « Supply Chain » (1.3 M€) et du projet « United Europe » (1.5 M€) et le potentiel plan social sur le site de Montoir toujours en cours de négociation (37.4 M€).

(6) Les autres provisions correspondent aux provisions médailles du travail (0.8M€), à une provision liée aux Plans de prévention des risques technologiques sur les sites de Montoir, Ambès et le Havre (2.5 M€) et aux provisions pour remise de fin de campagne et programme de fidélité (4.7 M€).

22 - Dettes financières : Leur analyse par échéance se présente comme suit :

en milliers d'euros	- 1 AN	1 A 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAUX
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			0
. Emprunts et dettes financières divers	90 541	50 421		140 962
SOUS TOTAL	90 541	50 421		140 962

Les emprunts sont réalisés auprès de deux sociétés du groupe.
L'emprunt de 90 541 K€ est reconduit en Mai 2024.

23 - Les transferts de charges s'élèvent à 6 298 K€ sur l'exercice et se rattachent à l'exploitation.

24 - Les charges à payer se rattachent aux comptes de passif comme suit (en milliers d'euros) :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
- Emprunts et dettes financières divers	962
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 358
- Dettes sur Immobilisations	19 582
- Dettes fiscales et sociales	20 238
- Autres dettes d'exploitation	1 826

TOTAL =	78 966

25 - Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2023.

26 - Etat des échéances des créances et des dettes (en milliers d'euros) :

Les échéances des créances et des dettes en valeurs brutes sont les suivantes :

	<u>à moins d'un an</u>	<u>à plus d'un an</u>	<u>Total</u>
Créances de l'actif immobilisé	6 445	229	6 674
Créances clients et comptes rattachés	93 037	-	93 037
Personnel et comptes rattachés	43	-	43
Etat et autres collectivités publiques	23 824	-	23 824
Groupe et associés	-	-	-
Autres créances diverses	37 135	-	37 135
Fournisseurs	77 164		77 164
Personnel	14 058		14 058
Sécurité sociale	10 078		10 078
Etat et autres collectivités publiques	6 591		6 591
Dettes sur immobilisations	32 124		32 124
Emprunt Groupe	111 358	50 000	161 358
Autres dettes	880		880

27- Le résultat exceptionnel de 2023 est une perte de 71 590 K€ qui est principalement expliquée par :

- Des produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 1.4 K€, principalement au titre des dégrèvements d'impôt.
- Des produits exceptionnels sur opération en capital pour 7 697 K€, principalement au titre des produits de cession d'immobilisations et ventes de toiles de platines.
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 18 351 K€, dont 1 232 K€ de reprise sur cout environnementaux, 6 104 K€ de reprise sur cout des plans sociaux et 9 968 K€ de reprise sur cout d'impairment des sites de Montoir et Pardies.
- Des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 8 656 K€, dont 1 713 K€ de pénalité fiscales et pénales et 6 608 K€ de couts sur plans sociaux.
- Des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 12 060 K€, principalement les valeurs nettes comptables des toiles de platines usagées à Ambès et Montoir.
- Des dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions pour 78331 K€ ; dont 37 363 de dotations aux provisions au titre du potentiel plan social à Montoir ; dont 31 279 K€ de dotations exceptionnelles aux provisions pour dépréciation d'immobilisations à Montoir et 6 449 K€ de dotation exceptionnelle aux provisions environnementales.

28 - Crédit impôt recherche (CIR)

Yara France a bénéficié d'un crédit impôt recherche de 106 K€ en 2023. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges pour un montant de 368 K€ dont 355 K€ éligibles.

29 - Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE à été supprimé au 1^{er} Janvier 2019 et remplacé par un allégement de cotisation patronale ciblé sur les bas salaires.

E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

30 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan :

en milliers d'euros	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES 2023	MONTANT DES DETTES ET CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE 2023
. Immobilisations financières	431	
. Créances clients et comptes rattachés	6 342	
. Autres créances d'exploitation	-	
. Emprunts et dettes financières divers	(140 962)	
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(9 296)	
. Autres dettes d'exploitation	(13 881)	

Les transactions avec les parties liées ne sont pas listées dans ce paragraphe car elles ne présentent pas une importance significative et ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous. Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction. Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

31 - Engagements financiers

Les engagements financiers souscrits auprès des banques locales pour la mise en place des cautions de marchés, de garanties ou de douanes, par YARA France vis à vis des tiers, s'élèvent à 21 684 K€ au 31/12/2023. Les cautions environnementales sont établies pour un montant de 20 332 K€ afin de garantir la mise en sécurité des sites classés. Le solde représente des cautions de marchés et de douanes.

Les engagements financiers souscrits par Yara International asa pour le compte de Yara France s'élèvent à 71 505 K€. Il s'agit de cautions environnementales, fiscale et de cautions de garantie de marché et de paiement en faveur de clients et fournisseurs.

32 - Dette future d'impôt :

Allègements, en milliers d'euros :

- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
- Provision pour congés payés :	2 941
- Ecart de conversion passif :	453
- ORGANIC :	1 238
- Provision pour dépréciation des stocks	9 983
- Charges à déduire ultérieurement :	
- Provisions pour retraites :	15 672
- Provisions pour restructuration :	43 145
- Provisions pour coûts environnementaux	50 558
- Total allègements :	123 990

Le montant d'impôts sur les sociétés correspondant à ces allègements s'élève à 32 014 K€ (taux IS moyen 25.82%)

Le résultat fiscal pour l'exercice 2023 est un déficitaire de 58 556 K€ tenant compte d'un report en arrière des déficits pour 1 M€.

33 - Les rémunérations allouées aux organes de direction s'élèvent à 571 K€ en 2023. Cette dernière n'est pas détaillée car elle conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

34 - Identité de la société consolidante au 31.12.2023 :

YARA INTERNATIONAL ASA
P.O.Box 343, Skøyen
0213 Oslo
Norway

35 - Ventilation de l'Impôt

Résultat avant Impôt en milliers d'euros	Impôts	Résultat Net
Courant - 29 228	447	- 28 781
Exceptionnel - 71 590		- 71 590
Participation 0		0
Total - 100 819	447	- 100 372

36 – Environnemental et sociétal

En application de la Directive Européenne (CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive) le groupe coté Norvégien Yara International, dont fait partie Yara France en tant que filiale détenue à 100%, a décidé d'initier la publication de ce nouveau rapport dès l'exercice 2023.

La société Yara France est exemptée de l'obligation de publier un rapport spécifique au niveau de l'entité légale établie en France selon l'article 2013/34/EU: Article 19a(9) de la Directive.

Le rapport établi, selon le nouveau standard (ESRS : European Sustainability Reporting standards), est disponible à l'intérieur du rapport intégré (Sustainability statement : pages 93 à 150) de Yara International au travers le lien internet ci-dessous :

<https://www.yara.com/investor-relations/latest-annual-report/>



Certificate Of Completion

Envelope Id: 33D41DFDC1804ED4BA3B7E374E2867D0	Status: Completed
Subject: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : 25.06.24-RCA Yara au 31.12.2023.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 28	Signatures: 1
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Disabled	Marie-Laure Belnard
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	6 place de la Pyramide
	Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
	IP Address: 163.116.163.122

Record Tracking

Status: Original	Holder: Marie-Laure Belnard	Location: DocuSign
6/25/2024 12:37:04 PM		

Signer Events	Signature	Timestamp
---------------	-----------	-----------

Thierry Billac		Sent: 6/25/2024 12:39:25 PM Viewed: 6/25/2024 12:46:12 PM Signed: 6/25/2024 12:46:59 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate		
Signature Provider Details:		
Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Signature Adoption: Pre-selected Style	Using IP Address: 163.116.176.130
Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - S11	Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docuSign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign	
Authentication: SMS (+33 6 72 92 82 50)		
Electronic Record and Signature Disclosure:		
Not Offered via DocuSign		

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
-------------------------	-----------	-----------

Editor Delivery Events	Status	Timestamp
------------------------	--------	-----------

Agent Delivery Events	Status	Timestamp
-----------------------	--------	-----------

Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
------------------------------	--------	-----------

Certified Delivery Events	Status	Timestamp
---------------------------	--------	-----------

Carbon Copy Events	Status	Timestamp
--------------------	--------	-----------

Bernadette TOUNKARA		Sent: 6/25/2024 12:39:25 PM Viewed: 6/25/2024 12:41:52 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None)		
Electronic Record and Signature Disclosure:		
Not Offered via DocuSign		

Witness Events	Signature	Timestamp
----------------	-----------	-----------

Notary Events	Signature	Timestamp
---------------	-----------	-----------

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
-------------------------	--------	------------

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	6/25/2024 12:39:25 PM
Certified Delivered	Security Checked	6/25/2024 12:46:12 PM
Signing Complete	Security Checked	6/25/2024 12:46:59 PM
Completed	Security Checked	6/25/2024 12:46:59 PM

DocuSign Envelope ID: 826EEA09-7FE2-44A2-A8B8-4DE77BC0ABD1

Payment Events	Status	Timestamps
-----------------------	---------------	-------------------